

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du :	Mardi 18 février 2025	
Présidence :	M. Eric BORGHINI	
Présents :	Mmes Christelle ANSALDI, Meriem CHAFRA, Sylvie REYNIER	
	MM. Medhi AABID, Karim ABED, Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Thierry BOREL, Alain BROCHE, Vincent CASRETA, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Lionel GAMBA, Yassine KHELIF, Frank KODJABACHIAN, Mourath NDAW et André VITIELLO.	
Excusées :	Mme Rosette GERMANO	
	M. Antoine MANCINO	
Assistent à la séance :	Mmes Florence DERBESY, Camille TORRENTE	
	MM. Arnaud DOUDET, Nicolas DUBOIS	

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les Membres du Comité de Direction approuvent à l'unanimité :

- les procès-verbaux du Comité de Direction des 19 novembre 2024 et 19 décembre 2024
- les procès-verbaux du Bureau Exécutif des 17 décembre 2024, 24 janvier 2025 et 4 février 2025

2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Condoléances

A la suite du décès du Grand-Père de M. Karim ABED, le Président et les membres du Comité de Direction lui adressent leurs très sincères condoléances, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

• Festival U13 Pitch 2025 Capbreton

M. Jean-Louis DISTANTI est nommé chef de délégation du Festival U13 Pitch à Capbreton, et M. Patrick BEL ABBES, membre de la délégation.

Dotation Nike

Une dotation Nike a été remise à tous les membres du Comité de Direction, opération facilitée grâce au partenariat local avec Ekinsport et le partenariat national Nike.

Point Campus

Le Président Eric BORGHINI rapporte avoir reçu de la part du Sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, Bruno Cassette, une lettre adressée au préfet Georges-François LECLERC de la part de M. Frank KODJABACHIAN, Président du District de Provence au sujet du Campus de la Ligue, en date du 05 février 2025.

Il expose que cette communication fait suite à un premier courrier déjà envoyé à l'ancien Préfet M. MIRMAND du 13 novembre 2024, de la part de M. KODJABACHIAN.

Il rappelle d'ailleurs que la Ligue avait déjà répondu point par point à l'occasion d'un Comité de Direction spécifique le 19 mars 2020, en présence des experts travaillant sur le Campus, et en présence d'un représentant du District de Provence, M. Jean-Luc MINGALLON, puis par un courrier du 22 juillet 2024, et également en fin de mandature à l'occasion d'un Comité de Direction pour informer tous les membres de l'évolution du dossier.

Il indique regretter ce genre de manœuvre de la part du Président du District de Provence, qui n'a pas daigné évoquer le sujet en Comité de Direction, ni même en réunion de Bureau en amont de ce courrier. Eric BORGHINI n'accepte pas les critiques du District de Provence sur le manque de transparence du projet Campus alors qu'il a fait l'objet de présentations régulières avec des états d'avancement lors des réunions suivantes :

- Comité de Direction en date du 28 aout 2020
- A.G. d'hiver de la Ligue en date du 19 décembre 2020
- A.G. d'été de la Ligue en date du 21 juin 2021
- Comité de Direction en date du 23 mars 2022
- Comité de pilotage en présence des Districts en date du 16 juin 2023 présentant l'organisation juridique du projet avec les 3 entités (SAS immobilière, SAS commerciale, Association LMF)
- A.G. d'été de la Ligue en date du 24 juin 2023, au cours de laquelle les clubs de Ligue et délégués de Districts ont d'ailleurs voté à 60,86% l'autorisation de signature des avants contrats en vue de l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du Campus.
- Comité de Direction en date du 19 mars 2024 en présence des experts travaillant sur le Campus pour répondre spécifiquement aux points soulevés dans le Courrier du District de Provence du 15 janvier 2024
- Comité de Direction en date du 9 septembre 2024 afin de rappeler l'état d'avancement du dossier

Le Président de la Ligue souligne en outre les nombreuses informations erronées contenues dans le courrier de M. KODJABACHIAN, et notamment : le chiffrage du projet à 40 millions d'Euros. Il rappelle que le budget de ce projet s'élève à 28 millions, soit une différence de 12 millions d'euros au regard du montant annoncé par le District. Ce montant de 40 millions avait été évoqué, il y a plus de 4 ans lors des estimations du « projet rêvé » mais n'a jamais été retenu dans le dossier administratif déposé en préfecture.

M. Frank KODJABACHIAN justifie avoir écrit au Préfet afin de faire valoir le désaccord du District de Provence quant à ce projet Campus. Il indique que l'opposition à ce projet est en lien avec le choix du lieu, Ventabren. Le Président du District reconnait qu'un campus sur le territoire méditerranéen est primordial mais fait

valoir qu'un autre lieu à moindre coût aurait pu être trouvé. Il concède néanmoins ne pas connaître précisément le budget établi, mais rapporte qu'un autre projet avec les mêmes prestations (terrain, constructions..) aurait pu être présenté pour 7 millions d'euros de moins.

Il souligne également les craintes du District de Provence quant au positionnement du terrain, du fait de sa proximité de l'autoroute (bruit, pollution).

L'élu référent du projet, M. Vincent CASERTA, explique que toutes les études ont été menées concernant le potentiel de nuisances sonores et d'impact santé bruit, et qu'aucune opposition formelle n'a été apportée par les différentes administrations en charge de ces sujets. Il souligne que le terrain a été acquis pour un montant défiant toute concurrence, puisque ce dernier a été vendu, pour la parcelle appartenant à la Ville de VENTABREN, à prix coutant. Le coût de l'ensemble du foncier se chiffre à 3 millions d'euros pour 8 hectares avec la parcelle appartenant à VINCI et à une famille de particulier. Il fait donc valoir qu'aucun autre terrain ne pourra être trouvé avec une telle superficie, et à un tel prix dans l'agglomération aixoise.

M. Jean-Louis DISTANTI, membre du Bureau Exécutif, pose la question de savoir de quelle manière une réduction de sept millions d'euros pourrait intervenir sur le projet. M. Frank KODJABACHIAN indique n'avoir aucune réponse, ni preuve à apporter à cette interrogation-là, mais souligne que les coûts de construction ont évolués depuis le COVID.

Les Présidents des quatre autres Districts (Alpes, Côte d'Azur, Grand Vaucluse et Var) reconnaissent que la création d'un Campus devient primordiale pour l'avancée du football méditerranéen, et soulignent un « acharnement » de la part du District de Provence concernant son opposition à ce projet. Ils ajoutent chacun leur tour, qu'il s'agit d'un magnifique projet pour la Ligue. Ils indiquent également que le projet semble viable, structuré et souhaitent que celui-ci aboutisse dans l'intérêt de tous les licenciés méditerranéens.

A la suite de ces différents échanges mais également pour donner un même niveau d'informations à l'ensemble des membres du Comité de Direction afin que chacun puisse se faire sa propre opinion sur l'état d'avancement du projet CAMPUS, le Président de la LMF demande au Directeur Général de faire un point complet sur le dossier.

Arnaud DOUDET débute sa présentation sur la nécessité absolue de se doter d'un outil performant pour que la Ligue puisse travailler sereinement sur ses activités « cœur de métiers ». En effet, il rappelle qu'à ce jour, la Ligue Méditerranée est la seule Ligue en France à ne pas posséder de centre technique et qu'elle n'est propriétaire d'aucun terrain de football sur le territoire méditerranéen, lui causant d'ailleurs de nombreuses difficultés.

Le projet Campus doit donc permettre à la Ligue de rassembler sur un même lieu le siège social, l'institut régional de formation du football mais aussi les pôles espoirs masculin et féminin (création avec hébergement et restuauration). Il rappelle que les meilleures jeunes filles de la région sont contraintes d'aller se former sur les pôles espoirs des Ligues voisines si elles veulent suivre un parcours d'excellence. Il évoque également la volonté politique de rester sur la région aixoise pour implanter ce campus

méditerranéen afin de profiter du nœud autoroutier mais également de la proximité de l'aéroport et de la gare Aix TGV.

Il résume ainsi les principales ambitions de ce projet :

- **1 : créer un centre d'excellence** en regroupant les activités sur un seul et même lieu point en faire une référence dédiée à la promotion du football inclusif
- **2 : développer un nouveau modèle économique** pour gagner en autonomie financière et diversifier les sources de revenus pour faire évoluer l'offre de service. Il est très important pour la Ligue de développer un nouveau modèle économique
- **3 : Élargir notre cœur de métiers** en devenant un centre de promotion de référence dans le sport mais aussi en offrant sur notre territoire une alternative à Clairefontaine suite aux nombreuses sollicitations de cette installation
- 4 : Avoir un rayonnement responsable en devenant un acteur engagé sur les ambitions sociétales et environnementales

Il rappelle la constitution du Comité de Pilotage actuel et les acteurs forts qui accompagnent sur le projet pour finaliser les différents dossiers administratifs, à savoir :

- Remy LAGARRIGUE pour la société REDMAN
- Fabrice NECAS pour la société ARGESTE
- Emilie SENES pour la société INGEROP et ACTIERRA
- Gérard FILIPINI pour la société ECOTONIA

Le Directeur rappelle que le choix d'implantation du Campus a fait l'objet d'une étude approfondie, basée sur plusieurs critères tant géographiques, opérationnels qu'écologiques. Plusieurs fonciers ont été visités au démarrage de l'aventure, notamment 2 fonciers sur Calas ou encore le terrain du golf sur Auch. Le foncier cible proposé par la ville de Ventabren était le seul à remplir le cahier des charges avec les critères incontournables de réussite de ce projet.

Arnaud DOUDET présente à nouveau le programme retravaillé du Campus, en fin d'année 2023 prenant en considération à la fois la hausse de la matière première mais aussi la hausse des taux pour le financement du crédit.

Pour mieux équilibrer le projet et prendre en considération les contraintes budgétaires, il évoque les arbitrages effectués sur le « projet rêvé » et présente le plan de masse avec les installations sportives et les aménagements des différents bâtiments.

Installations Sportives

- 1 terrain d'honneur hybride avec tribune de 300 places
- 2 terrains synthétiques
- 1 terrain Futsal
- 1 terrain Beach soccer
- 2 terrains Foot à 5
- 4 terrains Padel

Aménagement Espace Bâti

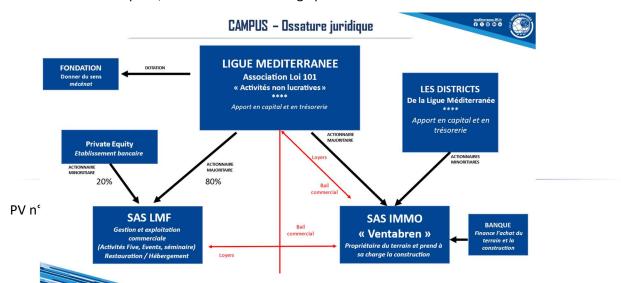
- Bâtiment Logistique
- Bâtiment Pôles espoirs (masculin et féminin)
- Bâtiment Principal
 - Siège (Elus, bénévoles et Salariés)
 - IR2F (Salles de formation)
 - Restaurant et self (Pôle espoirs, acteurs du site)
 - Hébergement, résidence
 - Espace sport Santé



Le Directeur Général rappelle que le coût du foncier s'élève à 3 millions d'Euros et évoque l'état d'avancement des promesses de vente avec les 3 interlocuteurs propriétaires. La signature définitive du foncier interviendra uniquement à l'obtention des autorisations administratives.

Arnaud DOUDET présente également l'ossature juridique retenue et validée par le cabinet d'avocats Carlini et associés. Il précise que ce schéma a déjà fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des représentants des Districts lors d'un Comité de pilotage spécifique, le 16 juin 2023.

Par un schéma simplifié, il commente le montage prévisionnel ci-dessous :



Pour clarifier les aspects financiers et éviter une mauvaise compréhension, il revient sur le plan de financement du projet à 28 millions d'euros.

Financement du projet prévisionnel :

- Ligue Méditerranée : 7m€

- FFF: 500k€

- Districts: 1,5 m€ (apport à consolider)

Soit un total de 9 m€ représentant 32% du projet global auquel s'ajoute 4,5 m€ de subventions potentielles représentant 16% du projet :

ANS: 1,5m€REGION: 3 m€

En conséquence, la Ligue aurait une capacité d'autofinancement de 48% du projet global (13m€) et devra encore aller chercher 15 millions d'euros pour financer intégralement le projet.

Arnaud DOUDET évoque le travail pointu réalisé sur les budgets prévisionnels d'exploitation avec la société ARGESTE et REDMAN pour construire des suivis budgétaires aux résultats excédentaires sur les 3 entités (SAS immo, SAS Commerciale et ASSO LMF).

Ce travail de longue haleine aux hypothèses non optimistes nous a permis par la suite de rencontrer 3 établissements bancaires et de présenter à leurs experts du marché professionnel le travail réalisé.

A la suite de ces rendez-vous, et des explications données, la Ligue Méditerranée a obtenu 3 lettres d'engagement de la part du CREDIT AGRICOLE, de la CEPAC et du CREDIT MUTUEL. Ces banques viendraient donc financer à hauteur de 15 millions d'euros le projet rappelant que l'objectif pour la Ligue est de réduire cette enveloppe de crédit en allant chercher d'autres subventions publiques/privés ou du mécénat sur des entreprises de la Région. Ce travail devra être réalisé dans les prochains mois.

Les 3 courriers des établissements bancaires amènent à l'évidence une crédibilité certaine au projet et démontrent le sérieux du travail réalisé sur le plan financier avec les partenaires de la Ligue.

Pour terminer ce point très précis sur le projet Campus, le Directeur achève son exposé sur le planning administratif du dossier d'étude environnementale. Après avoir déjà travaillé 2 mémoires en réponse pour la DREAL/DDTM, il est encore nécessaire sur le premier trimestre de l'année 2025 de fournir 3 mémoires en réponse pour la Commission locale de l'eau, la MRAE et l'avis du CNPN.

Les bureaux d'étude sont en train de finaliser les différents dossiers pour la fin mars 2025. A l'issue de cette dernière étape, la Ligue devrait pouvoir demander le lancement du dossier de l'enquête publique (1 mois) sur le deuxième trimestre 2025.

Au regard des délais administratifs, il est difficile de se projeter sur le lancement du permis d'aménager ou du permis de construire. Même si les acteurs du dossier souhaiteraient voir arriver cette dernière étape à la fin de l'année 2025, il faut rester très prudent sur les échéances à venir.

Après les différents échanges et dernières explications données en séance, le Président demande aux Membres du Comité de Direction de se prononcer sur la poursuite ou non du projet Campus :

Contre M. Frank KODJABACHIAN

Pour 18 voix Abstention 0 voix

→ La poursuite de ce projet est adoptée à l'unanimité moins une voix

Assignation M. PONTHIEU suite aux élections LMF

Le Président informe les membres du Comité de Direction que la Ligue a reçu une assignation de la part de M. François Ponthieu, relative à l'organisation des élections en date du 04 novembre 2024. Il souligne que la société de Vote, Oopn, a également été assignée.

• Requête devant le Tribunal Administratif de Marseille contre la F.F.F.

Le Président informe également le Comité de Direction que M. Jean-Luc MINGALLON a présenté une requête devant le Tribunal Administratif de Marseille contre la F.F.F. aux fins d'annulation de la décision de la décision de la Commission supérieur d'appel de la FFF du 16 octobre 2024 l'ayant suspendu 7 ans.

Point licences

Le Directeur Général présente l'évolution des licences. Il indique qu'à ce jour, la LMF a délivré 132 000 licences. Il souligne une baisse significative sur les jeunes licenciés des catégories mais toujours dans la moyenne nationale. L'évolution est positive sur les licenciés masculins alors qu'elle est en diminution sur les licences féminines. Au regard des évolutions, il espère pouvoir atteindre de nouveau le record historique de 135 500 licences à l'issue de la saison.

• Modification du calendrier des Bureaux et des Comités de Direction

Le Président de la Ligue propose un nouveau calendrier concernant les réunions du Bureau et du Comité de Direction :

- Réunions de Bureau LMF
 - . Mardi 25 mars 2025
 - . Mardi 29 avril 2025
 - . Mardi 3 juin 2025
- Réunions du Comité de Direction
 - . Mardi 1er avril 2025
 - . Mardi 27 mai 2025
 - . Mardi 24 juin 2025

Evènements

- ▲ Mardi 18 au 21 février 2025 Interligues U15 F à Amiens
- ▲ Mercredi 19 février 2025

Finales Départementales E-Coupe de France Alpes/Provence et Côte d'Azur/Var

- ▲ Vendredi 21 au 23 février 2025
 - Stage de perfectionnement des arbitres féminines
- ▲ Samedi 22 février 2025

Finale régionale du concours « Espoirs du Futsal »

▲ Samedi 22 et 23 février 2025

Pôle FFF arbitrage

▲ Mardi 25 février 2025

Réunion Pôle Engagement

▲ Jeudi 27 février 2025

Soirée de Gala R1 ALEO INNOVATION et Tirage au sort des Coupes Méditerranée à Rousset

▲ Mardi 4 mars 2025

Réunion des Secrétaires Généraux des Districts

▲ Vendredi 7 mars 2025

Speed breakfast avec le Club des Partenaires chez IZITEK

▲ Vendredi 21 mars 2025

Finale Régionale E-Coupe de France à l'Agence du Crédit Agricole du Grand Pavois de Marseille

▲ Jeudi 3 avril 2025

Conférence des Présidents des Districts – lieu District Grand Vaucluse

Point Partenaires

Le Directeur Général informe de la belle dynamique concernant les partenariats signés ces dernières semaines avec la Ligue. Il souligne une augmentation de 99 000€, avec la signature de 6 nouveaux partenariats et de modifications à la hausse de contrats existants.

Il en profite pour annoncer le nouveau partenariat avec Le groupe PLD Volkswagen – Touring Automobiles.

• Flotte automobile – Volkswagen Touring Automobiles

Concernant le renouvellement de la flotte automobile, l'ID3 arrivant en fin de parcours Location Longue Durée, il propose l'acquisition de l'ID Buzz d'un montant de 46 641€ et d'un caddie en fin de saison d'une valeur de 28 934€. Des demandes de subventions seront effectuées via le FAFA Transport et la Région.

Plan de financement ID BUZZ

Coût TTC 46 641 € Aide LFA/FAFA 23 320 € Financement LMF 23 321 €

→ Les Membres du Comité de Direction valident l'achat des 2 véhicules.

• Point Stages FOOT'MED: 3ème Saison

Les stages foot d'été sont relancés pour le mois de juillet. Le Directeur indique que cette saison, trois semaines de stages seront proposées au lieu de deux la saison passée. Le tarif a légèrement augmenté (775€), en raison notamment de l'augmentation des prix de restauration et de location du CREPS d'Aix en Provence. Il informe du lancement des inscriptions le 21 février 2025 pour les licenciés ayant déjà participé au stage, et la semaine suivante pour le grand public.

Jury Régional « Toutes Foot » - Lundi 26 mai 2025

Il est proposé la nomination du jury suivant pour l'opération « Toutes Foot » :

- Catherine DARDON, Présidente de la C.R. Bénévolat Mixité
- Mme Sylvie REYNIER, Membre du Comité de Direction
- Sophie DE TAXIS, Représentante de la DRAJES
- Corine PERRUCHE, CP Sud Diffusion / Partenaire
- Claire CHAMBON, C.T. Régionale
- Florence DERBESY, Directrice Adjointe
 - → Les membres du Comité de Direction valident ce jury.

3. Point compétitions

a) Naming R1 ALEO INNOVATION

Le Directeur Général annonce le naming prévu pour le Championnat R1 Seniors pour la saison 2025/2026 : R1 ALEO INNOVATION. La soirée d'annonce et de lancement de ce naming, avec les clubs est programmée le jeudi 27 février 2025 à Rousset.

Il indique que trois rencontres R1 seront retransmises en direct d'ici la fin de la présente saison via les caméras VEO dont la Ligue est également partenaire. Cette expérience permettra aussi de tester la possibilité de proposer la saison prochaine une retransmission par journée.

Des travaux règlementaires et des réunions d'informations seront programmées avant le début de la nouvelle saison, et ce naming sera voté définitivement lors de l'Assemblée Générale d'été 2025.

Grâce à ce nouveau partenariat, tous les clubs de R1 seront dotés d'un support de communication terrain, d'un panneau interview, d'un sac à ballon logoté R1 ALEO INNOVATION, avec des ballons de compétition. Le Directeur Général évoque également la possibilité via la mise en place de ce naming de pouvoir offrir aux clubs de R1 des caméras VEO.

b) Coupes Méditerranée

Le Directeur rappelle que les Finales de Coupe Méditerranée se dérouleront les 17 et 18 mai 2025 à Rousset, avec trois partenaires majeurs :

- ICM-ITA sur la Coupe Méditerranée U14, U15, U16, U17, U20, SENIORS F et SENIORS.
- ID VERDE sur la Coupe Méditerranée U15F, U18F, SENIORS F, U14, U15, U16 et U17.
- Villages Clubs du Soleil sur la Coupe Méditerranée U15 F, U18F, U20 et SENIORS.

c) Caméras VEO

Dans le cadre des compétitions régionales, les caméras VEO sont autorisées. Pour rappel, le positionnement de ces outils se situe derrière le banc de touche, sur le terrain. Il n'est pas obligatoire que la caméra soit positionnée derrière le grillage du terrain.

Les clubs peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sur l'achat de caméras VEO grâce au partenariat de la Ligue. Il est proposé de se renseigner auprès du partenaire VEO afin de faire bénéficier les Districts de

l'avantage partenarial de la Ligue.

4. Point Juridique

Le Comité de Direction a pris connaissance des courriels de la F.F.F. transmettant des notifications par le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, à la F.F.F., en date des 27 juin 2024, 3 janvier 2025, 17 janvier 2025, relatifs à une incapacité d'exercice à la suite de condamnation pénale mentionnée à l'article L212-9 du code du sport de façon définitive à ce jour, les interdisant d'exercer les fonctions d'enseignement, encadrement, animation d'une activité physique ou sportive, ou d'entrainement de ses pratiquants.

5. POINT TECHNIQUE

a) Jurys BMF et BEF

Dans le cadre de nouvelles directives de l'IEFF, la Ligue doit modifier la composition de ses jurys BMF/BEF suite à des contraintes statutaires, réglementaires :

STATUT	QUALITÉ	NOM PRÉNOM
Le Directeur Technique National de la FFF ou son représentant	PRESIDENT	Nicolas DUBOIS
Le Président de la Ligue régionale ou son représentant	MEMBRE	Éric BORGHINI ou Vincent CASERTA
Premier cadre technique de la FFF, désigné par le DTN ou son représentant	MEMBRE	Jean-François VERGER ou Michel BERBECHE
Second cadre technique de la FFF, désigné par le DTN ou son représentant	MEMBRE	Benjamin VIALE ou Jonathan JAGER
Une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant	MEMBRE	Claude ESPOSITO ou Johann PICCAMIGLIO
Une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou de l'U2C2F habilitée par eux	MEMBRE	Philippe BURGIO ou Dominique CIONCI
Une personne représentante de l'AE2F ou habilitée par elle	MEMBRE	Julien MARTELINI ou Marc GRARD

^{ightarrow} Les membres du Comité de Direction valident ces jurys.

b) Projets de Performance

Le Directeur Technique présente les projets importants de la mandature :

- ▲ Il évoque le projet de création d'une section sportive régionale féminine pour la saison 2025/2026 ou 2026/2027. Il explique que cela permettra d'anticiper la création d'une structure pôle Espoirs mixte. Des discussions sont en cours avec les différents acteurs et notamment avec le Collège de l'Arc de Meyran qui pourrait accueillir les jeunes filles. Concernant l'hébergement, plusieurs solutions sont à l'étude.
- ▲ La création d'un Pôle Espoir Mixte 2026/2027 ou 2027/2028. Il fait valoir un accompagnement financier de 325 000 € (structuration) et 208 000 € (joueurs/joueuses) par la F.F.F.
- ▲ Le développement des dispositifs de haut niveau sur le plan local. Certains établissements scolaires devront être reconnus sports études. Ces sections permettraient d'attirer les meilleures joueuses et joueurs du territoire et proposer une offre satisfaisante pour développer le haut niveau
- La création d'une section sportive Lycée en arbitrage saison 2025/2026 : Le lycée Emile Zola, reconnu sports études, sera approché. Le montant de la subvention fédérale s'élève à 3 000 €.

6. DIVERS

a) Assemblée Générale d'Eté

L'Assemblée Générale d'Eté de la LMF est planifiée le samedi 21 juin 2025 à 16h00, suivie d'une soirée des récompenses. Le lieu reste à définir.

b) Responsabilité Sociétale des Organisations de la LMF

La Directrice Juridique, également référente R.S.O. de la Ligue, évoque le plan d'Engagement proposé par la Fédération. Elle explique que dans le cadre du développement de la R.S.O au sein des territoires, la Ligue de Football Amateur, et notamment la Direction de l'Engagement, a communiqué sur un plan d'engagement commun en priorisant les travaux sur :

- La lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations.
- La citoyenneté, l'inclusion et l'insertion
- La féminisation et la mixité.

La Direction de l'Engagement a également transmis un catalogue dans lequel sont proposées des interventions de la part d'Associations auprès notamment des joueurs du Pôle Espoirs, des Commissions de Disciplines Départementales et Régionales, des clubs, des dirigeants de clubs, et des jeunes licenciés. Un comité de Pilotage sera mis en place au sein de la ligue, avec la participation des référents de Districts désignés, afin de définir une politique commune et les actions à mener.

Elle souligne que les Districts des Alpes, de la Côte d'Azur, du Grand Vaucluse et du Var ont donné leur accord pour participer à une formation collective, dispensée par le partenaire R.S.O de la Ligue, REFORM, afin de les accompagner dans la mise en œuvre d'un plan d'engagement également. Cette formation, prise en charge par l'AFDAS, se déroulera sur 4,5 demi-journées au cours de l'année 2025.

c) Nominations

Il est proposé la nomination des membres suivants :

M. Claude COLOMBO Conseiller du Président en Arbitrage
Mme Axelle ALCOVERRO Membre de la C.R. Contrôle des Clubs

- M. Thierry NICOLAS En remplacement de M. Mourath NDAW, Président de la C.R. des Actions Citoyennes et Sociales

→ Les Membres du Comité de Direction valident ces nominations

d) Affiliations

Le Comité de Direction enregistre l'affiliation suivante :

565068 - FOOTBALL CLUB COTE BLEUE CARRY SAUSSET.

La séance est levée à 20h30

Le Président de Séance M. Eric BORGHINI